

**OBJET GARDIENNAGE DES BIENS IMMOBILIERS COMMUNAUX**  
**« La Fabrik - Espace Culturel Jean-Pierre CLAIN »**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER LA PROCEDURE ADAPTEE**  
**ET DE SIGNER LES MARCHES**

---

L'ancien séchoir à tabac situé 28 rue Léopold Rambaud a fait l'objet d'une réhabilitation et aujourd'hui renommé « La Fabrik - Espace Culturel Jean-Pierre CLAIN ».

Bien que disposant d'un service de gardiennage, la montée des charges des besoins de surveillance des différents sites communaux conduit la collectivité à recourir à des prestataires extérieurs. C'est pourquoi, la ville doit lancer une procédure de mise en concurrence pour faire garder ce site nouveau qui n'a pas été pris en compte lors des marchés précédents (Délibération du Conseil Municipal en séance du 4 décembre 2006 - n° 06/6-40).

S'agissant d'une catégorie de service spécifique non mentionné à l'Article 29 du Code des Marchés Publics (CMP), il est possible de le lancer sous forme d'une procédure adaptée en application de l'Article 30 du CMP.

Cette procédure dérogatoire a l'avantage de permettre la négociation auprès des candidats, ce qui peut présenter un double avantage :

- une réduction des coûts
- un ajustement des offres par rapport au besoin exprimé,

l'essentiel étant d'atteindre les objectifs préalablement fixés.

Toutefois, lorsque le montant du marché est égal ou supérieur au seuil des procédures formalisées, il doit être attribué par la Commission d'Appel d'Offres pour les collectivités territoriales.

L'estimation prévisionnelle par an pour le gardiennage de ce site est de 150 000,00 euros TTC.

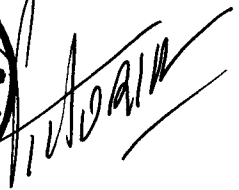
Compte tenu de l'ensemble des éléments précités, je vous demande, en conséquence :

- 1° d'adopter la procédure de passation, le mode dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

BOULE

- marché à procédure adaptée (Articles 28 et 30 du Code des Marchés Publics),
  - durée : du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2010,
  - enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle par an de 150 000,00 euros TTC -  
imputation budgétaire : Chapitre 011 - Article 60282 - Budget de la ville ;
- 2° d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
- 3° de m'autoriser à signer le(s) marché(s).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 LE DEPUTE-MAIRE  
  
René-Paul VICTORIA

**OBJET GARDIENNAGE DES BIENS IMMOBILIERS COMMUNAUX  
« La Fabrik - Espace Culturel Jean-Pierre CLAIN »**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER LA PROCEDURE ADAPTEE  
ET DE SIGNER LES MARCHES**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits inscrits sous les Chapitre 011 et Article 60292 du Budget de la ville ;

Sur le RAPPORT N° 07/3-47 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour le gardiennage du site « la Fabrik - Espace Culturel Jean-Pierre CLAIN », comme suit :

- marché à procédure adaptée (Articles 28 et 30 du Code des Marchés Publics),
- durée : du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2010,
- enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 150 000,00 € TTC par an.

**ARTICLE 2**

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

**ARTICLE 3**

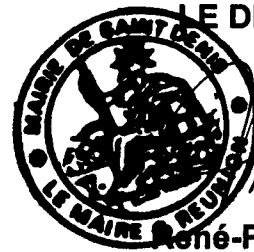
Autorise le Député-Maire à engager la consultation et à passer le(s) marché(s) avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres.

**ARTICLE 4**

Autorise le Député-Maire à signer le(s) marché(s).

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 29 OCT. 2007



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA